

Loi fédérale sur l'octroi d'aides financières au Musée suisse des transports

Projet

Prorogation du ...

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du 12 septembre 2007¹,
arrête:*

I

La loi fédérale du 19 décembre 2003 sur l'octroi d'aides financières au Musée suisse des transports² est modifiée comme suit:

Art. 3, al. 2^{bis} (nouveau)

^{2bis} La durée de validité de la présente loi est prolongée jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'encouragement de la culture³, mais au plus tard jusqu'au 31 décembre 2011.

II

¹ La présente loi est sujette au référendum.

² Le Conseil fédéral fixe la date de l'entrée en vigueur.

¹ FF **2007** 6301

² RS **432.51**

³ FF **2007** 4607

